

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

**Band:** 61 (2011)

**Heft:** 1: Façonner les comportements citoyens = Die Fabrikation staatsbürgerlichen Verhaltens

**Artikel:** Introduction sous l'angle suisse

**Autor:** Hermann, Irène

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-170281>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Introduction sous l'angle suisse

Irène Herrmann

Comment façonne-t-on des comportements citoyens? Comment parvient-on à faire adopter des attitudes qui paraissent souhaitables pour le bien de l'ensemble de la communauté?<sup>1</sup> Mieux encore, comment arrive-t-on à convaincre la population de suivre des consignes qui vont clairement à l'encontre de ses intérêts immédiats? Telle est en substance l'interrogation qui sous-tend l'ensemble de ce numéro thématique.<sup>2</sup> Ainsi posée, la question est démesurée, à la fois universelle et immémoriale. Elle englobe les domaines les plus divers, allant de la politique à l'économie en passant par la psychologie et la pédagogie. D'ailleurs, elle ne préoccupe pas seulement les individus directement concernés par le phénomène – parce qu'ils le subissent ou en bénéficient –, mais attire aussi un nombre impressionnant de chercheurs en sciences sociales.<sup>3</sup>

Dans cette littérature foisonnante, on peut relever plusieurs distinctions susceptibles de préciser les contours externes ainsi que les subdivisions internes du problème. Ainsi, la manière d'aborder le phénomène varie en fonction de la taille du public visé. De fait, il s'établit générale-

1 Cette question, qui a inspiré le titre de ce numéro thématique, s'est révélée difficile à traduire en allemand, en dépit de l'aide précieuse apportée par Martin Lengwiler et Brigitte Studer. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés. Le choix retenu présente sans doute quelques écarts sémantiques par rapport à l'intitulé en français. Mais ces nuances semblent s'effacer quand on applique la définition adoptée pour préciser ce qui est ici entendu par «Façonnement des comportements citoyens» à la «Fabrikation Staatsbürgerlichen Verhaltens».

2 Ce questionnement est l'une des facettes d'une recherche plus vaste menée dans le cadre d'un projet financé par le FNSR et intitulé: «De la science historique à la conscience politique 1798–1998».

3 Ce foisonnement a été déjà souvent relevé. Voir notamment le numéro de *Diogène* intitulé: *Persuasion et psychologie sociale* (2007/1, n° 217, et plus particulièrement, p. 3). Il s'amplifie encore par le croisement fréquent des problématiques et des disciplines. A titre d'exemples, on citera: *Topique: Violence ou persuasion*, 2/2010 (n° 111).

ment une différence entre les interactions individuelles et collectives.<sup>4</sup> Par ailleurs, on classe souvent les moyens de conviction en deux, voire trois groupes: séparant les méthodes coercitives, impliquant l'usage de la force, des procédés moins violents, tels que le recours aux compensations (pécuniaires ou symboliques) et l'appel à la solidarité.<sup>5</sup> Conjugué avec une approche moins singulière que générale, ce dernier ensemble est sans doute celui qui s'applique le mieux à l'étude du fonctionnement de la démocratie – un régime reposant largement sur les capacités des citoyens à exercer sur eux-mêmes l'autorité que l'Etat n'assume pas. Cette catégorie est d'ailleurs régulièrement explorée sous le terme de *persuasion politique*,<sup>6</sup> par quantité de linguistes et encore davantage de politistes, désireux d'explorer l'art de séduire l'opinion publique. Sans surprise, les premiers se penchent alors essentiellement sur la facette rhétorique du problème, sur la manière dont les arguments sont agencés;<sup>7</sup> tandis que les seconds décryptent plutôt les mécanismes institutionnels et le contenu du discours ainsi tenu.

Au-delà de ces spécificités disciplinaires, la plupart de ces travaux adoptent pourtant une perspective similaire: ils examinent leur matière en fonction des résultats obtenus et accordent une grande importance à l'évaluation de l'efficacité des modes de persuasion analysés.<sup>8</sup> En outre et en lien avec cette appréhension essentiellement prospective sinon prescriptive des choses, ils négligent le plus souvent de retracer l'évolution des moyens ainsi employés – ce qui est, après tout, la tâche des historiens. Or, si ceux-ci ont sans conteste traité le problème de manière occasionnelle, ils l'ont encore peu débattu en tant que tel – du moins dans des régimes qui, en principe, ne sont pas considérés comme autoritaires.<sup>9</sup>

4 La plupart des travaux en psychologie, psychologie sociale, marketing, etc. étudient ainsi surtout les interactions individuelles, alors que les politologues analysent plutôt les interactions collectives.

5 Si certains travaux établissent une distinction entre ces trois types de persuasion (voir par exemple Chris Tilly et Charles Tilly, *Work under Capitalism*, Oxford, Boulder 1998, p.74), la séparation se fait surtout en fonction de l'usage (ou non) de la violence.

6 Peter Burnell et Andrew Reeve, «Persuasion as a Political Concept», *British Journal of Political Science*, vol. 1, n° 4, octobre 1984, pp. 393–410.

7 Par exemple: Emmanuelle Danblon, «La rhétorique: art de la preuve ou art de la persuasion?», *Revue de métaphysique et de morale*, 2010/2, n° 66, pp. 213–231.

8 Pour un exemple parmi tant d'autres: Peter Kerkhof, «Applying the Unimodel to Political Persuasion», *Psychological Inquiry*, vol. 10, n° 2 (1999), pp. 137–140.

9 Après la chute du mur de Berlin, quand les historiens ont entrepris de redécouvrir le politique, ils ont surtout exploré le fonctionnement des régimes autoritaires. Sur cette question, voir Christian Delporte, «Pour une histoire de la propagande et de la communication politique», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 4/2003, n° 80, pp. 3–4. Reste qu'à l'instar et à la suite des études sur les usages politiques du passé, le thème semble commencer à intéresser les historiens désireux d'explorer son fonctionnement dans les sociétés non totalitaires. Voir à cet égard: «Vingtième siècle signale», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 3/2004, n° 83, p. 209.

Dans ce panorama scientifique général, la Suisse ne fait pas vraiment exception: le sujet préoccupe davantage les spécialistes du politique que du passé. La chose est à la fois naturelle et surprenante. D'une part, les chercheurs de ce pays ne sont pas coupés du monde et reproduisent les tendances épistémologiques qu'on observe ailleurs. Mais d'autre part, la démocratie peut se targuer d'y avoir un enracinement plus ancien que dans la plupart des autres Etats européens. Enfin et surtout, son histoire est émaillée de prises de position électorales qui poussent à s'interroger sur les méthodes utilisées pour les promouvoir, tant elles semblent contraires aux intérêts de ceux qui les ont librement adoptées.

Les plus spectaculaires de ces décisions,<sup>10</sup> que ce soit par les scores électoraux qu'elles atteignent ou par leur portée symbolique, interviennent dans le domaine fiscal. A plusieurs reprises, les citoyens helvétiques ont accepté avec enthousiasme l'augmentation de leur contribution personnelle au trésor public. La palme du plus haut pourcentage de oui lors d'un vote fédéral revient en effet à un scrutin sollicitant la perception d'un impôt de guerre non renouvelable.<sup>11</sup> Inversement, mais dans le même état d'esprit, le record absolu de participation électorale est atteint le 3 décembre 1922 pour un objet similaire. En pleine crise économique, la majorité des électeurs repoussent l'introduction d'un impôt sur la fortune qui aurait considérablement aidé une population durement affectée, tout en ne ponctionnant qu'une partie infime des contribuables.<sup>12</sup> Plus anecdotique, peut-être, mais sans doute aussi troublante est l'attitude face au temps de travail. En 1958 et en 1976 par exemple, les Suisses ont refusé l'introduction de la semaine de 44 puis de 40 heures, répondant ainsi aux souhaits du gouvernement, au détriment de leur propre confort.

Quoique spécialement saillants, ces cas ne sont pas des exceptions mais s'insèrent dans une tendance assez générale. La chose n'est d'ailleurs pas passée inaperçue. Mais là aussi, elle a surtout frappé les politistes. La plupart d'entre eux présentent cette abnégation intrigante comme le signe d'une évidente maturité électorale. En revanche, ceux qui avancent cette explication évitent de questionner l'origine de ce sens des responsabilités collectives, de sorte qu'il finit par paraître naturel.<sup>13</sup> Sans entrer dans le débat sur une éventuelle et improbable modération

10 Sources:

[http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/vab\\_2\\_2\\_4\\_1\\_gesamt.html](http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/vab_2_2_4_1_gesamt.html);

<http://www.swissvotes.ch/votes/?listmod=list>

11 Vote du 6 juin 1915 accepté à 94,3%.

12 Cet objet attire 86,29% des votants et le projet est repoussé par 87% d'entre eux.

13 Par exemple: Gebhard Kirchgässner, Lars P. Feld, Marcel R. Savioz (éd.), *Die direkte Demokratie. Modern, erfolgreich, entwicklungs- und exportfähig*, Bâle/Genève/Munich 1999, pp. 192–200.

helvétique innée, cette interprétation néglige les divers scrutins où les Confédérés ont renoncé à voter contre leurs intérêts immédiats, que cette attitude paraisse a posteriori judicieuse ou inconsidérée. A l'inverse de cette lecture *from below*, on trouve une littérature accentuant les impulsions *from above*, estimant que les comportements politiques souvent étranges des électeurs proviennent d'une propagande manipulatrice subtilement élaborée par les élites.<sup>14</sup> A cet égard, on pourrait faire observer que parmi les décisions destinées à alléger le sort de la population et refusées par les votants, plusieurs avaient été proposées par les gouvernements eux-mêmes.<sup>15</sup> La réponse couramment apportée à cette objection rejoint alors les théoriciens de la modération suisse *from below*, puisqu'elle fait de toute posture «masochiste» le résultat de l'intériorisation et de la réappropriation des mots d'ordre gouvernementaux.

Le recours à la notion de «manipulation», qui implique la dissimulation des buts poursuivis par ceux qui l'imaginent,<sup>16</sup> n'est peut-être pas toujours heureux. Néanmoins, il a le mérite de donner un embryon d'explication à cette spécificité helvétique, et d'inciter à s'interroger sur les méthodes mises en place pour la forger – soit, là encore, de plaider pour une meilleure connaissance de leur histoire. Car si les signes d'abnégation électorale les plus éclatants datent de l'entre-deux-guerres, le refus des suggestions d'amélioration proposées par l'establishment politique se manifeste avant 1914–1918 déjà.<sup>17</sup> Il semble dès lors légitime de penser que cette attitude est corrélée au déploiement de mécanismes plus anciens ou au moins, contemporains. En tout cas, il incite à examiner le développement des méthodes de persuasion mis en œuvre au moment où s'implante un sentiment de solidarité élargi aux limites du pays et où s'installe un système gouvernemental, largement basé sur l'adhésion des citoyens aux décisions de leurs autorités. Bien entendu, tout découpage chronologique contient une part d'arbitraire. Cependant, en raison de la nature du phénomène examiné, il semble raisonnable de limiter ce survol historique au long XIX<sup>e</sup> siècle allant de la République helvétique à la Première Guerre

14 Par exemple: François Masnata et Claire Masnata-Rubattel, *Le pouvoir suisse. Séduction démocratique et répression suave*, Paris 1978, p. 17.

15 Les cas les plus parlants à cet égard sont sans doute ceux qui concernent l'introduction d'assurances sociales à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et de l'AVS en 1931.

16 Selon la définition adoptée par Raluca Octavia Zgloblu, «Strategies of Manipulation in Political Discourse», *Studia Universitatis Babeş-Bolyai-Ephemerides*, 1/2008, pp. 31–35, consultable sur [www.cceol.com](http://www.cceol.com) (accédé le 3 décembre 2010).

17 Là encore, le cas le plus symbolique est sans doute le rejet de l'assurance maladie et accident, le 20 mai 1900. Mais on pourrait aussi citer le rejet de l'interdiction de certaines peines (14 janvier 1866) ou celui de la loi fédérale concernant les mesures à prendre contre les épidémies offrant un danger général (30 juillet 1882).

mondiale, puisque c'est précisément la période durant laquelle la Suisse se transforme en un Etat toujours plus national – permettant l'appel à l'entraide fraternelle –, régi par un système de démocratie toujours plus directe – nécessitant l'appui «raisonnable» des électeurs.

En soi, faire reposer l'ordre social et politique sur l'assentiment délibéré de la population n'était pas vraiment nouveau. Les cantons tablaient beaucoup sur cette soumission consentie.<sup>18</sup> Il est vrai qu'ils n'étaient pas assez riches pour pouvoir acheter efficacement l'obéissance de leurs administrés ni assez puissants pour pouvoir les maintenir en usant uniquement de la force. Si cette double configuration évolue sensiblement au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les tendances restent globalement similaires. D'une part, le pays commence à s'enrichir, mais connaît encore plusieurs crises d'importance et les comptes de la Confédération sont souvent très serrés.<sup>19</sup> Ce fait laisse à penser que la prospérité naissante de la Confédération n'a pas pu immédiatement et directement influencer sur les modes d'incitation déployés pour obtenir la loyauté des citoyens.

D'autre part et de manière corrélée, les autorités helvétiques possédaient peu de moyens pour faire respecter leurs décisions par la contrainte, violente ou non. L'armée était composée de milices qui pouvaient refuser de servir contre leurs compatriotes, voire se mutiner avec eux. En outre, le développement de la mobilité a progressivement réduit les occasions de contrôle social et les pressions psychologiques sinon pratiques exercées sur la population. Dès les années 1830 au moins, cet état de fait est encore amplifié par l'affirmation effective et affective du cadre national, qui vient se superposer voire se substituer aux anciennes références cantonales ou communales.

Si cet élargissement identitaire diminue les possibilités d'user de la contrainte, il augmente les chances des modes de persuasion basés sur le sentiment d'appartenance et les obligations générées par la solidarité qu'il présuppose. L'emploi de ces procédés ne se fait alors pas de manière linéaire, que ce soit du point de vue de la chronologie ou de l'intensité. Toutefois, on peut globalement estimer qu'elles constituent l'essentiel de l'arsenal de conviction monté sous la République helvétique, même si la (menace de la) force et la promesse de gains font alors aussi partie intégrante des outils de persuasion utilisés. Durant la Médiation et plus encore sous la Restauration, le recours à cette technique est moins re-

18 André Holenstein, «Politische Partizipation und Repräsentation von Untertanen in der alten Eidgenossenschaft», in P. Bickle (éd.), *Landschaften und Landstände in Oberschwaben*, Tübingen 2000, pp. 223–249.

19 Au lendemain de la guerre du Sonderbund, les caisses centrales ne renfermaient guère plus de 10 000.– francs d'excédents (*Feuille fédérale*, Berne 1849, t. 1, pp. 3 et sq.).

pérable. Il est vrai qu'il se déploie surtout à l'intérieur des cantons, dont les pratiques sont variables. Sans surprise, il redevient un des grands leviers du pouvoir fédéral radical après 1848, en une dynamique vouée à s'intensifier au tournant des XIX<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècles.

Cette évolution temporelle, grossièrement tracée, ne tient pas compte des variations capitales de méthode. Et pour cause. Car si les raisons invoquées pour amener les citoyens à adopter une posture politique jugée souhaitable de même que les techniques imaginées pour y parvenir ont incontestablement varié, elles présentent une structure similaire tout au long de la période envisagée. Au-delà des inflexions liées aux circonstances, ces procédés de persuasion peuvent être divisés en une multitude de mécanismes dont on relèvera ici quatre composantes fondamentales: à savoir le message, la tonalité employée pour le diffuser, les logiques destinées à le légitimer et les lieux de propagation sélectionnés. Ces quatre éléments agissent en principe de conserve, les trois derniers servant à transmettre et à assurer la bonne réception du premier. Même s'ils sont régulièrement investis par les autorités au pouvoir, celles-ci n'en ont pas l'apanage. Les rapports de force déterminent leur répartition entre les acteurs politiques, mais n'en dessinent guère la chronologie: ils sont mis en œuvre dès la République helvétique puis repris avec plus ou moins d'emphase, d'efficacité et de perfectionnements lors des décennies suivantes.

I. Le premier point crucial de cette entreprise réside sans doute dans le message déclarant la nécessité de faire le contraire de ce que dicteraient l'instinct ou les intérêts immédiats. Ce discours est bien entendu étroitement associé à l'actualité qui le motive. Cette adéquation engendre une diversité extrême dans le contenu de ces appels au public. Ainsi, lors des luttes de la République helvétique, au début de la période envisagée, il apparaît par exemple sous l'idée qu'il faut «renoncer de bonne foi à ce malheureux esprit de parti qui nous divise, et faire le sacrifice entier et complet de toute attente, de tout espoir qui ne serait plus compatible avec l'ordre actuel des choses et avec le bien de tous»;<sup>20</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, soit à l'autre extrémité du spectre chronologique exploré, il se présente sous la forme d'une ode à la coexistence pacifique entre confessions ponctué d'un significatif: «Il faut qu'il en soit ainsi entre Confédérés.»<sup>21</sup> Un ordre clairement inspiré par la volonté de mettre définitivement un terme au Kulturkampf.

20 Cité dans Johannes Strickler, *Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der helvetischen Republik (1798–1803)*, Berne 1886–1910, t. 11, p. 702.

21 Discours du conseiller fédéral Edouard Müller, *Journal de Genève*, du 16 octobre 1907.

L'adaptation de ces déclarations aux circonstances est sans doute source d'hétérogénéité, mais elle est en elle-même une constante de ce type de rhétorique – et ce n'est pas la seule. En effet, au-delà de son apparente disparité, le discours ainsi formulé se limite à un seul message disant: Il est dans votre intérêt d'agir conformément à ce que nous estimons être dans le vôtre. Ce simple énoncé comprend deux opérations de la part du récipiendaire. D'un côté, il présuppose une translation dans le temps, puisqu'il implique de négliger les impulsions immédiates au profit de bénéfices futurs, les plus grandes variations intervenant ici au niveau de la grandeur attribuée à la durée entre le présent et l'avenir. D'un autre côté, et de manière encore plus marquée, cet argumentaire incite à abandonner le souci du bien individuel à la collectivité, sous-entendant qu'elle seule serait à même d'assurer la prospérité de chacun de ses membres.

**II.** La plupart du temps, ces deux efforts sont requis simultanément, ce qui les rend encore moins «naturels» à fournir. C'est pourquoi, le message est transmis à l'aide d'outils rhétoriques, eux aussi influencés par l'actualité – même s'il est ici plus aisé de repérer une évolution historique. Logiquement et en deuxième lieu, le ton utilisé le plus souvent pour faire passer ce discours est celui de l'injonction, qui engage les acteurs sociaux à adopter la ligne de conduite qu'on a tracée comme étant la meilleure pour eux. Là encore, les exemples de cette forme de sollicitation abondent déjà sous la République helvétique et se retrouvent bien au-delà. Pendant la guerre du Sonderbund par exemple, c'est à force d'encouragements formulés au subjonctif qu'on enjoint les soldats du camp confédéré à ne pas se venger sur les populations vaincues. Le colonel Rilliet-Constant, entrant avec ses troupes dans le canton sécessionniste du Valais, exhorte ses hommes à la modération, afin que l'occupation qui suivra la bataille «reste pure de tout excès et de toute violence et que chacun de vous en rentrant bientôt dans ses foyers, y rentre la conscience pure et puisse sans rougir serrer les mains à ses confédérés».<sup>22</sup>

La réussite d'une telle rhétorique dépend grandement de la volonté que manifestent ses récepteurs à y adhérer. Les dirigeants de la République helvétique en font d'ailleurs rapidement l'amère expérience: leurs appels à l'esprit civique ne seront guère suivis. L'actualité aidant, ils assortissent donc leurs recommandations d'une argumentation bien plus

<sup>22</sup> Archives d'Etat de Genève: RC Ann 1847 II, AF, n° 188: Proclamation [?] de Rilliet aux troupes genevoises entrant en Valais, du 29 novembre 1847.

percutante, en faisant planer le spectre de l'invasion militaire. En d'autres termes, ils profitent des événements qui déchirent l'Europe et affectent la Suisse pour user de la menace. Sans surprise, ce type de rhétorique est employé dès que la Confédération entend s'approcher le bruit du canon. Le fait est aussi frappant pendant la Médiation, quand le pays jouit de la paix dans un continent en guerre. Selon la même logique, il se retrouve à chaque risque d'invasion, comme l'illustre l'allocution du président du Conseil aux Etats, Peyer Im Hof, à la veille même de l'entrée en guerre des troupes franco-sardes contre les armées autrichiennes, en mai 1859:

«Si donc nous croyons pouvoir espérer qu'en gardant cette position nous resterons à l'abri des effets immédiats de la guerre, l'on ne doit néanmoins pas oublier que la politique de neutralité n'est pas sans nous imposer de sérieuses obligations et de grands sacrifices. Puissent nos délibérations, étant dirigées par l'amour de la patrie et par des sentiments d'union nationale, contribuer à préserver la Suisse d'une invasion étrangère et des calamités de la guerre. Que le Dieu de nos pères veuille nous armer dans ce but de la sagesse et de la force nécessaires ...»<sup>23</sup>

Mais plus on avance dans le siècle et plus cette rhétorique se contente d'évocations indirectes, préférant actionner le souvenir des alertes passées, ou afficher l'espoir que la Suisse soit à l'avenir épargnée. Cette lente désaffection pour un mode de persuasion offensif est contrebalancée par l'usage de deux autres types de rhétorique, jouant moins sur la peur que sur le sentiment de dignité des personnes qu'il interpelle. Là encore, ces procédés sont déjà perceptibles sous la République helvétique, mais ils gagnent en importance relative et deviennent prédominants dans les années 1860, au moins. La première de ces tactiques peut être qualifiée de chantage affectif,<sup>24</sup> dans la mesure où elle stimule l'amour propre de ceux auxquels elle s'adresse, en maniant alternativement les notions complémentaires d'honneur et de honte. Ce mécanisme présuppose un certain consensus sur ce qui est digne ou non des citoyens, et cette particularité explique sans conteste la généralisation plutôt tardive du procédé. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, l'accord semble parfaitement acquis, comme le signale cette déclaration:

«Notre armée est une armée nationale et populaire, voulue du peuple et sortant de lui. Mais elle ne peut subsister sans ordre ni discipline [...] Les sentiments du devoir et de l'honneur sont les bases de la discipline; la discipline se manifeste par la fidélité au devoir, par l'obéissance absolue ainsi que par une

<sup>23</sup> *Feuille fédérale*, 1859, t. I, pp. 442–443.

<sup>24</sup> Article 312-10: Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 art. 3 *Journal Officiel* du 22 septembre 2000 en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002: «Le chantage est le fait d'obtenir, en

conduite correcte à tous les instants du service. Lorsque la discipline est absente, le courage et même la bravoure manquent leur but. La discipline est le ciment qui seul préserve une armée de la décomposition et de la honte.»<sup>25</sup>

Mais le registre qui remporte de loin le plus de suffrage est celui de l'affirmation ou, en d'autres termes, celui de la flatterie pure et simple. De nombreuses études en psychologie sociale démontrent aujourd'hui l'efficacité redoutable de cette technique. Et la chose n'avait pas échappé aux autorités du XIX<sup>e</sup> siècle. Les édiles de la République helvétique exploitent déjà le filon, quoique de manière circonspecte. Il faut attendre l'après-Sonderbund pour que l'argument devienne courant et occupe progressivement une place prépondérante. Là encore, «constater» l'existence de vertus qu'on appelle de ses vœux, présuppose qu'elles sont non seulement reconnues comme telles, mais qu'elles sont déjà associées à un statut – en l'occurrence à celui de citoyen suisse. Un tel processus n'est pas immédiat; cependant, à la veille de la Première Guerre mondiale, sa maturation est telle que ce procédé rhétorique éclipse ou récupère tous les autres moyens discursifs utilisés jusqu'alors. Le journal radical bernois, *Der Bund*, tente ainsi de décourager les électeurs de la campagne de se prononcer pour l'introduction du vote à la proportionnelle dont ils auraient pourtant à gagner, en déclarant:

«Wir sind Bauern! Eine irgendwie scharf ausgeprägte Parteizugehörigkeit gibt es unter uns gar nicht. [...] wir haben vielleicht den intensivsten, stärksten Heimats- und Familiensinn; die alten Sitten und Gebräuche sind uns heilig; der religiöse Glaube und eine schlichte Frömmigkeit sind bei uns noch lebendig; [...] Unser "Konservatismus" liegt in unserer Natur; in unsern Lebensgewohnheiten und Lebensbedingungen begründet; mit der Politik hat aber er nichts zu tun; [...]. Wenn man ihn [den Proporz] bei uns anwenden wollte, so müsste man ja zuallererst künstlich oder zwangsweise Parteien schaffen. [...] zum Wohle des ganzen Landes und Volkes. Zwangsweise in nominelle Parteien spalten lassen wir uns aber nicht! [...]»<sup>26</sup>

**III.** Ce texte montre, comme le feraient bien d'autres, que la rhétorique employée pour faire passer le message de persuasion – et c'est ici le troisième point – puise dans différents registres argumentatifs, afin d'y trouver la légitimité nécessaire à toute tentative d'incitation. Globalement,

menaçant de révéler ou d'imputer des faits de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération, soit une signature, un engagement ou une renonciation, soit la révélation d'un secret, soit la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque.» (<http://lexinter.net/Legislation2/chantage.htm>, accédé le 12 avril 2010).

<sup>25</sup> Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant une loi fédérale complétant le Code pénal fédéral du 4 février 1853 (du 29 novembre 1901), *Feuille fédérale*, 1901, t. IV, p. 1185.

<sup>26</sup> *Der Bund*, du 10 octobre 1910.

on peut distinguer plusieurs types de logiques qui, de manière appuyée ou légère, isolée ou conjuguée, renforcent considérablement la crédibilité du discours tenu et permettent ainsi de mieux faire entendre le message qu'il s'efforce de diffuser. Là encore, on observe que ces différentes catégories ont déjà été exploitées sous la République helvétique; là encore, certaines évolutions chronologiques restent cependant perceptibles.

Tel est le cas de la «preuve par l'histoire» qui vise soit à faire accepter des mesures nouvelles et/ou impopulaires en attestant de leur ancienneté, soit à les faire refuser en évoquant les malheurs que des décisions analogues avaient jadis causés.<sup>27</sup> La République helvétique a donné un essor remarquable à la facette positive de ce mode d'argumentation, profitant au maximum du modèle offert par les «Pères de la patrie», comme l'atteste ce *Chant des guerriers helvétiques*:

O Tell! ô vous, nos illustres ancêtres,  
Armez nos bras! [...]  
Devant nous marche l'ombre altière  
De nos ayeux;  
Elle trace notre carrière  
Helvétique, suis leur vertu sévère!  
Guerrier digne d'eux,  
Viens! Marchons brûlants des feux  
Que sent toute âme [sic] libre & fière [sic]  
Aux combats, aux combats!  
Pour la patrie & pour la gloire,  
O brave Tell! Tu nous promets victoire  
Ou le trépas.<sup>28</sup>

Ironiquement, cette période d'inspiration révolutionnaire servira bientôt elle-même de contre-exemple, permettant de repousser grand nombre d'innovations, présentées comme devant obligatoirement mener au désastre. D'ailleurs, c'est précisément parce que les patriotes avaient fait un usage immodéré du récit mythique des origines que les partisans du progrès auront longtemps des difficultés à l'employer. Sans doute recommencent-ils à évoquer le passé glorieux du «pays» à l'occasion du conflit franco-prussien de 1870–71. Mais l'histoire ainsi sollicitée se rapproche toujours plus de la notion de tradition: une conception vague, figée et atemporelle de jadis, qui permet d'éviter les embarras que susciterait inévitablement un rappel plus précis des faits ayant jalonné le

<sup>27</sup> Guy P. Marchal, dans *Schweizer Gebrauchsgeschichte. Geschichtsbilder, Mythenbildung und nationale Identität*, Bâle 2006, montre abondamment que le procédé n'est pas nouveau. Sous la République helvétique, il semble prendre une ampleur particulière, qui se réduira légèrement après elle, pour reprendre dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>28</sup> Paroles de H. Clavel, citées dans la *Feuille populaire helvétique*, du 12 février 1799.

développement de la Confédération. Enfin et surtout, ce mode de légitimation est rapidement concurrencé par d'autres procédés qui présentent alors l'avantage d'avoir été moins utilisés par les partisans des bouleversements de 1798.

A maints égards, la légitimation par l'histoire rappelle le sort réservé à la justification de type religieux. Sans doute les auteurs de recommandations ont-ils toujours considéré que leur avis était le meilleur et que tout comportement contraire était néfaste. Souvent, cette certitude n'est pas le résultat de savantes évaluations visant à peser les risques et les avantages d'un choix, mais plutôt le fruit d'une intime conviction. Dans ce cadre, on comprend doublement l'importance de la légitimation religieuse. Pour l'«émetteur», celle-ci se présente comme la cause la plus rationnelle d'opinions dont il ignore l'origine exacte. En outre, elle lui permet de conforter des décisions sans avoir à les expliquer. Sans surprise, ce type de plaidoyer connaît un essor considérable à la Restauration, selon le principe:

«Que loin de séparer la religion de la politique, les gouvernements et les peuples la prennent pour guide de leur conduite et de leurs actes, que sous l'influence des vertus que prescrit et fait naître le christianisme, ils puisent à cette source abondante en prospérité publique et particulière, les principes qui doivent les diriger, et qu'ainsi ce soit dans le calme [...] que les conseils de la Suisse s'occupent du perfectionnement de ses institutions et de ses lois.»<sup>29</sup>

Tout comme la justification historique, ce leitmotiv religieux tend progressivement à perdre de sa spécificité confessionnelle pour se déployer dans des registres plus moraux. Mais surtout, il gagne en vigueur chaque fois que la situation interne ou externe devient tendue.

Tel est d'ailleurs le cas d'autres logiques, telles que celle qu'on pourrait définir comme pragmatique. Cette dernière consiste à affirmer que la seule attitude possible est celle que ses promoteurs proposent et qu'il n'existe aucune autre option. Face à ce «non-choix», la plupart des acteurs sociaux peinent à imaginer des solutions alternatives et se plient aux sollicitations dont ils font l'objet. Les rapporteurs fédéraux envoyés contrôler le canton «sonderbundien» du Valais décrivent parfaitement ce mécanisme qu'ils connaissent d'ailleurs bien, en déplorant:

<sup>29</sup> *Journal de Genève*, du 20 septembre 1834. Ce texte est celui d'une proclamation du Conseil d'Etat genevois. Dans l'article qui le mentionne, il est détourné d'une manière qui trahit à la fois l'importance que les libéraux donnent au peuple et celle qu'ils laissent à Dieu: «Que loin de séparer la religion de la politique, les gouvernements et les peuples, la prenant pour guide de leur conduite et de leurs actes, se rappellent que la voix du peuple est la voix de Dieu, que sous l'influence des vertus que prescrit et fait naître le christianisme, ils puisent à cette source abondante en prospérité publique et particulière les principes d'égalité, de fraternité et de pardon des offenses, et qu'ainsi ce soit dans le calme, [...] que les peuples de la Suisse s'occupent du perfectionnement de leurs institutions et de leurs lois.»

«... que la guerre [y] avait été présentée au peuple comme le seul et unique moyen de défendre la religion et l'indépendance du Canton, qu'on disait menacée ; que ces biens lui seraient enlevés s'il ne recourait pas à ce moyen extrême».<sup>30</sup>

La multiplication des alarmes internationales, dès le dernier tiers du siècle, explique sans doute l'engouement pour cette argumentation fataliste. Cette dernière est alors rejointe et accentuée par deux autres types de justifications qui, dans leur apparent antagonisme, forment une paire douée d'un fort pouvoir de persuasion. Le premier peut être qualifié de «scientifique». Il présente l'avantage de contenir, lui aussi, une grande part d'inéluçabilité, tout en se parant d'une rationalité et d'une (pseudo-)objectivité appréciables. Il profite ainsi de l'enthousiasme que suscite l'essor des techniques en Suisse comme ailleurs en Europe. Or, les connaissances précises et mesurables ne facilitent pas seulement le quotidien, mais semblent pouvoir l'expliquer et en prédire les développements. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que ces savoirs en pleine expansion viennent appuyer, de façon apparemment implacable, les recommandations de ceux qui se font fort d'organiser l'avenir de leurs concitoyens. Pour convaincre les Suisses d'adopter la loi sur les fabriques, le Conseil des Etats convoque par exemple les leçons de la statistique:

«Si nous sommes partisans, de l'intérêt dans l'industrie elle-même, de la journée normale, nous devons encore plus la soutenir au point de vue de la défense du pays et de la vitalité politique de la République. Il n'est plus possible de contester l'influence fâcheuse du travail des fabriques sur le chiffre des hommes aptes au service militaire. *La statistique a parlé.*»<sup>31</sup>

Curieusement, le mode d'argumentation qui lui fait en quelque sorte pendant est d'ordre éthique. Dans un certain sens, il est formé des reliquats des justifications historique et religieuse qui, dans la généralisation qu'elles connaissent vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, se bornent à indiquer les valeurs morales associées aux recommandations faites aux citoyens. Globalement, certaines mesures ou attitudes sont préconisées parce qu'elles sont justes, bonnes, et correspondent à ce qui fait l'esprit helvétique; tout comportement inverse est logiquement réprouvé comme indigne, mauvais et nuisible à la Suisse. On assiste donc à un appauvrissement du discours de justification, rendu possible par le contrepoids de la rhétorique

30 Archives d'Etat de Genève, RC Ann 1848 I: AF 22: Rapport des représentants fédéraux dans le canton du Valais (Franscini, Delarageaz et Émile Frey), au Haut Directoire fédéral, du 20 décembre 1847.

31 «Rapport de la majorité de la Commission du Conseil des Etats au sujet de la loi sur les fabriques», *Feuille fédérale*, 1876, t. IV, p. 766 (nous soulignons).

scientifique et surtout, par l'assimilation des spécificités censées caractériser sinon préserver le pays.<sup>32</sup>

**IV.** La connaissance et l'acceptation de ces qualités nationales sont facilitées par le ton flatteusement affirmatif avec lequel ces vertus sont présentées, et le tout contribue à une meilleure assimilation du message qu'elles véhiculent. Néanmoins, et c'est là un quatrième point, elles bénéficient aussi du perfectionnement des lieux de communication utilisés. Une fois encore, on constate que la plupart d'entre eux sont déjà bien exploités sous la République helvétique. Certains sont d'ailleurs fortement marqués par l'expérience de la Révolution française, dont les acteurs se sont ingénies à inventer ou à revisiter des espaces susceptibles de faire connaître l'axiologie du nouveau régime. Comme la France, la Suisse organise de grandes fêtes populaires. Au cours du temps, ces réjouissances changent de contenu et diversifient leur forme. Elles continuent toutefois à jouer un rôle important dans l'édification des adultes, d'autant plus réceptifs qu'ils s'amuse, s'émeuvent ... et mangent ensemble.

«Les repas de corps [...] offrent un aspect vraiment républicain, puisqu'ils rapprochent les chefs d'Etat des simples ouvriers; et quant aux banquets plus ou moins patriotiques [...] je ne pourrais pas trop m'attacher à ce qu'ils peuvent quelquefois présenter de grotesque, à côté des bonnes pensées qu'ils peuvent faire souvent germer dans bien des cœurs.»<sup>33</sup>

Lieu de communion par excellence, l'Eglise peut, elle aussi, favoriser l'affirmation d'une identité et d'une nécessité de solidarité. Elle est surtout formidablement adéquate pour faire passer une idée d'effort et de sacrifice pour le bien-être de cette même communauté. La chose n'a pas échappé aux acteurs sociaux désireux d'influer sur les comportements de leurs semblables. Les chaires servent ainsi souvent de tribunes politiques, en une pratique largement utilisée par les patriotes déjà. L'usage s'intensifie encore par la suite, puis tend à nouveau à diminuer. Il est vrai que le Sonderbund a permis de constater à quels excès pouvait mener l'amalgame entre loyautés citoyenne et religieuse.<sup>34</sup> En outre, certains des dirigeants de la Confédération se méfient du clergé, quand ils ne sont

32 Irène Herrmann, *Les cicatrices du passé*. Essai sur la gestion des conflits en Suisse (1798–1918), Berne 2006, partie III.

33 Pierre L'Hoste, *Esquisse des esquisses genevoises*, Genève 1839 [?], p. 12 (nous soulignons).

34 Les radicaux fribourgeois, au moment d'expliquer pourquoi ils n'ont pas fait voter la Constitution de 1848 en donnant un aperçu presque caricatural: «c'est parce qu'il [le peuple] était en bonne partie animé de tout l'esprit anti-fédéral dont l'avait profondément imprégné le régime déchu, parce que trente ans d'éducation jésuitique avaient faussé

pas agnostiques. Enfin, ils sont généralement portés par leur foi dans l'instruction. L'École est en effet un autre lieu de communication, ô combien important, puisqu'il concerne les citoyens les plus jeunes et les plus influençables. Le phénomène est bien connu et ne mérite guère que l'on s'y attarde – si ce n'est pour souligner les soins considérables dont l'enseignement primaire sera l'objet dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle; et pour relever la subite multiplication des manuels d'instruction civique qui, au cours de la même période, stimuleront le sens du devoir et de l'abnégation des générations montantes.<sup>35</sup>

Mais le «lieu» où ce message est matraqué avec le plus d'intensité, à défaut d'un surcroît d'efficacité évident, est celui que l'on peut qualifier de la sphère du politique, si l'on entend par là, les divers discours, meetings, campagnes électorales, brochures, articles d'opinion, débats parlementaires ou autres votations. Seul ou en conjonction avec les fêtes, l'Église et l'École, c'est par lui que – de manière quasi tautologique – se délivre le message le plus élaboré, jouant sur les multiples palettes rhétoriques ou logiques à disposition. C'est dans ce cadre aussi, qu'on repère le mieux les joutes rhétoriques visant à récupérer le dévouement des citoyens, soit à obtenir l'exclusivité de ce qui est considéré comme bien et suisse, au détriment de positions adverses, opportunément décrétées mauvaises et défavorables à la collectivité. A cet égard, la création de l'État fédéral amorce une modification dans le rayonnement de ces luttes. Si les cantons demeurent souvent un espace d'affrontements et d'accaparement des instruments rhétoriques, tel n'est plus forcément le cas du niveau fédéral. Non pas que les luttes y aient été inexistantes ou inoffensives; mais il semble y régner un certain consensus sur les différentes qualités représentées et véhiculées par la Suisse. Mieux encore, après le Kulturkampf, l'«entrée des catholiques dans le ghetto»<sup>36</sup> ne concerne pas le politique. Si les tenants de l'ancienne foi se regroupent dans des associations culturelles et religieuses spécifiques, ils n'en adhèrent pas moins aux valeurs considérées par ailleurs comme helvétiques.

Ainsi, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, seule la gauche entreprend encore de contester le panorama axiologique dominant. Et encore s'agit-il moins de modifier les éléments considérés comme bons ou mauvais, dignes ou indignes de la Suisse, que de changer les conclusions que l'on peut en

toutes ses idées [...] Il a essayé et usé tous les moyens soit de corruption, soit de violence. Il a manié avec fureur l'arme redoutable du fanatisme religieux. Elle s'est brisée dans ses mains» (*Feuille fédérale*, 1852, t. II, p. 612).

35 Irène Herrmann, «Les fluctuations de la tolérance politique en Suisse (1848–1945)», in Michel Viègnes (éd.), *Les limites de la tolérance*, à paraître.

36 Pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Urs Altermatt.

tirer.<sup>37</sup> Face à ce bel unisson, la différence s'établit souvent en fonction du récepteur ou, plus précisément, des sentiments que le dispositif rhétorique semble susceptible de susciter en lui. De manière très schématique, on peut dire que les ressorts émotionnels les plus employés en raison de leur efficacité réelle ou supposée sont ceux de la frustration et de la peur, qui répondent soit à un désir de dignité soit à un besoin de sécurité. Si les acteurs politiques se plaisent à naviguer entre ces deux pôles, quitte à les utiliser parfois simultanément, leur emploi et leur succès dessinent toutefois des dynamiques idéologiques et chronologiques, voire sociétales.

*Mutatis mutandis*, la frustration est utilisée afin de soutenir les efforts nécessaires au changement. De ce fait, elle est plutôt l'apanage de la «gauche», mais pas exclusivement. De même, elle a plus d'impact lorsque le contexte économique et social est, comparativement parlant, moyen – soit ni excellent ni mauvais.<sup>38</sup> De son côté, la crainte est plus englobante: allant de l'appréhension du chaos à l'angoisse de devoir partager des avantages durement gagnés, elle constitue un levier privilégié pour quiconque souhaite faire appuyer la préservation des acquis. Logiquement, elle a plus de retentissement lorsque la situation du pays semble compromise – soit parce qu'il est effectivement menacé dans son existence politique ou économique, soit parce que sa posture internationale est en train de se modifier. Reste que sa force de persuasion est telle, qu'elle incitera bientôt tout le spectre idéologique à l'utiliser. Et de fait, le recours à la peur gagne progressivement en ampleur et vient, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, renforcer les évolutions parallèles constatées dans le ton et les modes de justification employés.

Ainsi, à la veille de 1914–1918, le message des meneurs politiques converge de manière à dire: il est dans votre intérêt (vous, individus parés de toutes les qualités helvétiques) d'agir conformément à ce que

37 Voir à cet égard, l'article de Marianne Halle ainsi que Hans-Ulrich Jost, «Xénophobie, racisme et antisocialisme en Suisse», repris in *A tire d'ailes*, Lausanne 2005 (1988), p. 331 *et passim*.

38 L'assertion est ici trop générale pour pouvoir être «prouvée» par une note de bas de page. Elle peut néanmoins être illustrée par le débat constitutionnel bernois. Dans ce canton, le maniement de la frustration, ou de sa facette plus positive et revendicatrice, émaille les débats constitutionnels de 1831 (niveau cantonal) et 1848 (fédéral). Si la peur n'est pas totalement évacuée, elle constitue une composante que l'on se dit prêt à affronter (par exemple: *Journal des délibérations de l'Assemblée constituante du canton de Berne*, n° 47, 1831, pp. 417 *et sq.*; *Bulletin du Grand-Conseil du Canton de Berne*, n° 68, 1848, p. 2). Même en 1866, après la sanglante réunification italienne, l'angoisse apparaît peu. Elle est en revanche déjà instrumentalisée dans les discussions sur la révision de 1872, devenant une arme rhétorique disputée entre les parties (par exemple: *Intelligenzblatt* du 27 mars 1872 et *La Liberté* du 26 avril 1872).

nous (en raison des enseignements de l'histoire et de la science) estimons être dans le vôtre (afin de ne pas déchoir). Dès lors, l'efficacité de ce discours ne dépend plus vraiment de l'habileté des acteurs sociaux à s'arroger l'exclusivité d'une majorité des différents éléments destinés à séduire le public. Celui-ci, on le sait, adoptera les attitudes attendues, dès que les conflits mondiaux ainsi que sa prospérité relative, lui auront prouvé la chance de la Suisse et suggéré que la sauvegarde miraculeuse du pays est effectivement corrélée aux capacités de ses citoyens à sacrifier leur intérêt immédiat au nom d'un intérêt supérieur ou ultérieur.

Ce mécanisme était-il propre à la Confédération? Quels en étaient les racines philosophiques? Comment se manifestait-il dans d'autres régions? Dans quelle mesure les gouvernements démocratiques ont-ils été inspirés par d'autres idéologies ou cosmogonies? Ces questions ont été soumises à la sagacité d'une quinzaine de chercheurs qui, les 23–24 octobre 2009, se sont réunis à l'Université de Fribourg pour en discuter lors d'un colloque intitulé: *From Incentives to Self-Persuasion, the Making of Civic Behaviour*. Cette conférence, dont l'organisation n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse de Marianne Halle, a drainé des auteurs venant d'horizons géographiques et disciplinaires variés.<sup>39</sup> Quelques-unes des communications alors présentées ont fait l'objet d'articles proposés dans ce cahier thématique.<sup>40</sup>

Le volume s'ouvre sur le texte de Sophie Wahnich qui, à la faveur de stimulantes prises de liberté avec l'ordre chronologique classique, montre la durabilité de la réflexion dans toute société basée sur l'assentiment des citoyens. L'aspect philosophique de cet article est, en quelque sorte complété par l'étude très fine de Gabrielle Radica sur l'évolution des pensées de Rousseau sur cette question et sur les réponses peu contraignantes qu'il lui trouva. Le travail de Daniel Palmieri permet d'entrer plus clairement dans l'histoire et les problèmes contemporains, puisqu'il s'agit de comprendre comment le Comité International de la Croix-Rouge, en usant de méthodes similaires à celles qu'on employait pour

39 Outre les auteurs dont les articles sont présentés dans ce numéro thématique, le colloque d'octobre 2009 a réuni: A. J. Aiséirithé: Docteur en Histoire de l'Université de Chicago, Assistant editor aux Papers of Abraham Lincoln; Claude Barbier: doctorant en histoire à l'Université de Paris I Sorbonne; Nadine Boucherin: Historienne, assistante de recherche et doctorante à l'Université de Fribourg; Dieter K. Buse: Professeur d'Histoire à la Laurentian University, Co-Editeur de *Modern German: An Encyclopedia of History*; Kai J. Jonas: Professeur assistant au département de Psychologie Sociale de l'Université d'Amsterdam (fonction et statut au moment même de la conférence).

40 Je remercie Nadine Boucherin et Daniel Palmieri, qui m'ont beaucoup épaulée dans le travail d'édition.

convaincre les citoyens helvétiques, a tenté d'inciter les Etats à limiter la barbarie des guerres. Violence et démocratie ne sont d'ailleurs pas antagoniques: c'est ce qu'explique l'étude de Russel Spinney sur l'Allemagne de Weimar, révélant que la menace de la force et le maniement de l'angoisse n'étaient pas seulement l'apanage des mouvements d'extrême droite mais étaient aussi prisés par leurs adversaires sociaux-démocrates. Marianne Halle montre d'ailleurs qu'à la même période, en Suisse, le camp bourgeois utilise aussi la menace et oblige la gauche à intégrer cette donnée dans les stratégies qu'elle élabore pour séduire l'électorat. Enfin, le dossier se clôt sur la recherche de Berthold Unfried, axée elle aussi autour des années 1930. En examinant les points de convergence entre l'autocritique communiste et la confession catholique, cet auteur souligne non seulement l'universalité du problème apparemment si démocratique des moyens de persuasion, mais également la similarité des réponses qui lui furent apportées, puisqu'elles jouent, elles aussi, sur la peur.

Tout se passe donc comme si des méthodes de persuasion testées au niveau individuel et dans des contextes souvent bien étrangers à la politique avaient servi de réservoir d'exemples à ceux qui auraient tenté de façonner les comportements citoyens en démocratie. Et parmi les modes de persuasion privilégiés, la palme revient sans conteste aux émotions et plus précisément à la peur. La chose est surprenante, dans la mesure où l'usage de l'angoisse semble être réservé à l'arsenal des Etats totalitaires et que les recherches actuelles sur les comportements politiques «masochistes» négligent largement cette composante.<sup>41</sup> Tel est pourtant le constat historique auquel semble aboutir ce numéro thématique, et dont on peut, à son tour, tirer au moins trois conclusions supplémentaires.

D'un point de vue purement helvétique, on observe que la Confédération ne fait pas vraiment exception. Et si la réceptivité de la population y semble plus grande, ce n'est sans doute pas que les Suisses aient été plus timorés que les autres. Tout laisse à penser, en revanche, que dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et en contrepartie d'un rapide changement de statut économique, ils avaient l'impression d'avoir plus à perdre que les autres – se montrant ainsi d'autant plus sensibles à tout risque réel ou supposé de déchéance. En d'autres termes, le passage d'une rhétorique tablant sur le désir de dignité à une argumentation mobilisant le besoin de sécurité correspondait à une évolution du pays et de sa population.

41 John T. Jost, Orsolya Hunyady, «Antecedents and Consequences of System-Justifying Ideologies», *Current Directions in Psychological Science*, vol. 14, Nb 5 (2005), p. 263.

Dans une perspective historique, cette adéquation rappelle que la persuasion politique regroupe plusieurs opérations dynamiques qui ne font pas simplement intervenir les volontés d'une minorité dirigeante; ils supposent aussi de grandes capacités à modeler ces mêmes désirs et leur expression en fonction de la manière dont ces souhaits semblent pouvoir être reçus. Ces mécanismes reflètent dès lors des situations sinon des époques entières, dont ils constituent un prisme de compréhension précieux.

De manière plus générale encore, l'approche historique ajoute non seulement à la connaissance du fonctionnement des sociétés passées mais également du temps présent. De fait, elle enrichit l'appréhension de la persuasion politique contemporaine d'une dimension mémorielle importante, pour ne pas dire déterminante. Et surtout, elle pousse à s'interroger sur les présupposés qui sous-tendent tout examen du façonnement des comportements citoyens.